

Compte rendu du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 3 juin 2019

Etaient présents : Jérôme Coumet, Annick Olivier, Danièle Seignot, Adeline Lamberbourg, Philippe Moine, Etienne Traisnel, Dorothee Collet, Francis Combrouze, Marie-José Raymond-Rossi, Déborah Herco, Kaïs Idriss, Carole Le Bihan, Cécile Manal, Maeva Destombes, Martine Bayout, José Herrmann, Benjamin Rataud, Christian Cahn et Catherine Aubailly-Florentin.

Etaient excusés ou absents: Yves Contassot, Laure Esquieu, Elisabeth Stibbe, Sylvie Lacour, Sabrina Armand, Farida Seddik, Yon Chau, Marie-Sabine Magi, Thi Thanh Thao Bui, Lise Pellerin, Anne-Christine Lang, Buon Tan, Sylvie Venail, Serge Javerlhac, Jean-Michel Le Bail, Laurence Guillo et Mireille Lagard-Viau.

1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 25 mars 2019 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2) Présentation du rapport moral et financier de l'exercice 2018

JP Ruggieri présente succinctement le rapport moral et financier de l'exercice 2018 qui sera voté lors de l'AG du 27 juin. La CDE nourrit 72 établissements scolaires, 9 580 enfants inscrits en 2018. Depuis 2012, les nombres d'inscrits sont relativement stables. Nous avons servi plus de 2 millions de repas pour 175 jours de fonctionnement. Depuis les vacances d'automne, nous servons un repas à tous les animateurs, décision prise par la Dasco.

Les menus étaient élaborés tous les quatre mois, nous sommes passés à une commission organisée tous les 2 mois. Les commissions de menus se déroulent en présence des délégués de classe en primaire. Des commissions des menus ont également été réalisées en janvier et novembre 2018 au collège G. Sand. La CDE propose davantage de produits bio, nous avons atteint 54,3% en 2018, ainsi qu'un repas végétarien par semaine et des menus de proximité. JPR souligne que nous rencontrons de plus en plus régulièrement des difficultés dans l'approvisionnement des produits issus de l'agriculture biologique.

La CDE fournit les goûters dans toutes les écoles maternelles. La composition des goûters est établie par la commission des menus. Depuis septembre 2017, la CDE distribue un goûter équilibré aux élèves inscrits aux activités périscolaires (étude, ateliers bleus, BCD) dans toutes les écoles élémentaires. Il est un moment convivial pris à table dans le réfectoire. Il favorise un climat scolaire serein. Il rappelle que le goûter est préparé par le personnel de la CDE qui dresse la table. Celui-ci aide à tartiner et couper les fruits. Les enfants sont sous la surveillance des animateurs. Ce goûter est facturé par le CDE sur la base de 10 tarifs allant de 0,10 à 1,10€ selon les revenus des parents. La charge financière pour la CDE est de 85 569€ en 2018.

La Ville de Paris ne souhaite pas pour l'instant prendre en charge les dépenses afférentes aux goûters élémentaires en raison d'une probable mise en place d'un déjeuner dans les écoles en REP.

Jérôme Coumet rebondit sur cette problématique pour poser la question si la demande de petit déjeuner aurait été formulée par des parents d'élèves. Il semble qu'il n'y ait pas de demande de la part des parents d'élèves ou des enseignants.

Le prix moyen payé par les familles est de 2,73€ pour un prix de revient de 6,28€. Le prix de revient par repas avec les activités annexes est de 6,55€. La répartition du prix de revient est stable d'une année sur l'autre, on constate une légère augmentation pour l'entretien du matériel en raison de son vieillissement. Le financement de la CDE se compose de plusieurs subventions : la subvention de restauration 7 380 512€, la subvention départementale 120 707€ et la subvention annexe 182 954€.

En 2018, la CDE a effectué des investissements pour un montant de 773 428€. Nous avons rénové les vestiaires et la cuisine du 33 place Jeanne d'Arc, de la cuisine Dunois et Porte d'Ivry et réalisé des achats de matériel de cuisine (15 lave-vaisselles, self 103 Choisy, 1 four cuisine Damesme...).

Francis Combrouze demande les raisons du préavis de grève déposé par la CGT et quelles sont les revendications.

Jérôme Coumet indique que les questions à l'ordre du jour sont les congés, l'accès à la mutuelle de la Ville de Paris, la création d'un volant de remplaçants et l'exigence d'une prime pour tous. Une assemblée générale est prévue jeudi prochain. La CGT a posé un préavis de grève sur une période de 15 jours.

Délibération 2019-13 : décision modificative ouverture de crédit chapitre 024

Cette délibération autorise le Président de la CDE13 à céder au plus offrant les matériels et mobiliers appartenant à la CDE13.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-14 : autorisation de passer une convention avec la Ville de Paris

La convention a pour objet de régir les relations entre la CDE13 et la Ville de Paris dans le domaine des ressources humaines, en précisant des conditions de la mise à disposition de certains moyens.

Les services de la Ville de Paris mettent à disposition de la CDE leur expertise dans le domaine des ressources humaines. En contrepartie, la CDE s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires à la Ville de Paris pour assurer ses missions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-15 : autorisant le maire à signer les conventions ou contrats relatifs à la fourniture de repas à des tiers.

La délibération autorise le président de la CDE13, à signer les conventions ou contrats relatifs à la fourniture de repas à des tiers. Il s'agit entre autres de l'école Estienne, du collège G. Sand, du lycée professionnel Bachelard.

La délibération est adoptée à l'unanimité